

En vente à l'Imprimerie Officielle, édités en format in-8° carré. — (Règlement par mandat poste, chèque bancaire ou C.C.P.

3200-50 Alger, Imprimerie Officielle, 9, rue Trolier, Alger) :

Fascicule n° 1 : ACCORDS D'EVIAN 1 NF

SOMMAIRE

DECLARATION GENERALE :

CHAPITRE I^{er} — De l'organisation des pouvoirs publics pendant la période transitoire et des garanties de l'autodétermination

CHAPITRE II — De l'indépendance et de la coopération.

A. — De l'indépendance de l'Algérie

B. — De la coopération entre la France et l'Algérie.

CHAPITRE III. — Du règlement des questions militaires.

CHAPITRE IV — Du règlement des litiges

CHAPITRE V. — Des conséquences de l'autodétermination

DECLARATION DES GARANTIES :

PREMIERE PARTIE. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1° De la sécurité des personnes

2° De la liberté de circuler entre l'Algérie et la France

DEUXIEME PARTIE :

CHAPITRE I^{er} — De l'exercice des droits civiques algériens

CHAPITRE II — Protection des droits et libertés des citoyens algériens de statut civil de droit commun

CHAPITRE III. — De l'association de sauvegarde

CHAPITRE IV. — De la Cour des garanties

TROISIEME PARTIE — FRANÇAIS RÉSIDANT EN ALGÉRIE EN QUALITÉ D'ÉTRANGERS

DECLARATION DE PRINCIPES RELATIVE A LA COOPERATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

PRÉAMBULE

TITRE I^{er}. — Contribution française au développement économique et social de l'Algérie

TITRE II. — Echanges

TITRE III — Relations monétaires

TITRE IV — Garanties des droits acquis et des engagements antérieurs

DECLARATION DE PRINCIPES SUR LA COOPERATION POUR LA MISE EN VALEUR DES RICHESSES DU SOUS-SOL DU SAHARA

PRÉAMBULE

TITRE I^{er}. — Hydrocarbures liquides et gazeux

TITRE II. — Autres substances minérales

TITRE III — Organisme technique de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien

TITRE IV. — Arbitrage

DECLARATION DE PRINCIPES RELATIVE A LA COOPERATION CULTURELLE

TITRE I^{er}. — La coopération

TITRE II. — Echanges culturels

DECLARATION DE PRINCIPES RELATIVE A LA COOPERATION TECHNIQUE

DECLARATION DE PRINCIPES RELATIVE AUX QUESTIONS MILITAIRES

ANNEXE

DECLARATION DE PRINCIPES RELATIVE AU REGLEMENT DES DIFFERENDS

Fascicule n° 2 : PROTOCOLES de COOPERATION entre l'ALGERIE et la FRANCE.

- Protocole relatif à la situation des agents français en service en Algérie.
- Protocole annexe relatif à la situation des enseignants français en Algérie.
- Protocole judiciaire.

1 NF